

COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

Séance n°6 du 12 novembre 2025

Délibération n°DEL2025111204

Objet : décision modificative n°1

40 délégués

Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 21

Nombre d'excusés : 9

Nombre d'absents : 10

Le douze novembre deux mille vingt-cinq à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Luxé le 4 novembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Nadine.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. AGUESSEAU Norbert - Mme BAUDRILLART Agnès - M. COMBAUD Renaud - M. CROIZARD Christian - M. DANÈDE Laurent - Mme FOURÉ Brigitte - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - M. HENTRY Jimmy - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MARCELIN Céline - M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine - Mme SEMON Laura.

Etaient excusés : M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme ROUX Emilie - M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent.

Etaient absents : M. GUYON Jean-Guy - M. PANTIER Jean-Marie - Mme TEILLET Anne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. BARRET Pascal - M. BASTIER Thierry - M. DUPUIS José - M. GEOFFROY Fabrice - Mme MOREAU Carole - M. POINSET Cyril - Mme ROLLIN Lydie - M. THOMAS Jean-Claude.

Etaient excusés : Mme BASTIER Nina - Mme BELGHALI Lucille - M. BŒUF Pascal - M. MATHIEU Xavier - M. SEGUINAR Claudy.

Etaient absents : M. FORT Jean-Paul - Mme GUILLONNEAU Séverine - M. JOBIT Jean-François - M. MICHAUD Arnaud - M. POUX Pierre - M. THOMAS Hubert - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2025

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° DEL2025031907 du 19 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir des crédits budgétaires afin de permettre les dépenses et les recettes pour les amortissements aux sections fonctionnement et investissement.

Le Président propose les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES		DÉPENSES	
CHAPITRE-COMpte	MONTANT	CHAPITRE-COMpte	MONTANT
70-7088-Autres produits d'activités annexe	-600	20-2051-Concessions droits similaires	-600
042-777-Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	+600	040-1391-Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables	+600

AR Prefecture

016-200050094-20251112-DEL2025111204-BF
Reçu le 14/11/2025

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes aux sections fonctionnement et investissement.

Le comité syndical après délibération :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget primitif 2025 telle que définie dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président du PETR à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision modificative

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification